

Mercredi 5 septembre 2018

McDonald's de Saint Barthélémy

Le Délégué interministériel aux restructurations d'entreprises, Jean-Pierre FLORIS, a reçu aujourd'hui au Ministère de l'Économie et des Finances les représentants des salariés du McDonald's de Saint Barthélémy (Marseille 14ème arrondissement), en présence du représentant du Préfet de Région. Cette réunion a été l'occasion d'écouter les questions des délégués du personnel dans le cadre de l'actuelle vente du restaurant.

Le Délégué interministériel leur a affirmé la vigilance du gouvernement sur ce dossier et les a informés des garanties sur l'emploi qui avaient été acceptées par le repreneur si le Tribunal autorise la suite de l'opération de cession. En effet, les contacts directs pris avec le futur repreneur ont permis d'aboutir le 31 août au soir à son engagement sur de nouvelles et substantielles garanties financières pour la réalisation du projet de transformation de ce restaurant, la sécurisation des emplois, et l'indemnisation des employés durant les travaux. doublant de fait son engagement financier initial.

Inauguré en 1992, le McDonald's de Saint-Barthélemy est le deuxième employeur privé des quartiers nord derrière l'hypermarché Carrefour. Pour faire face à des pertes cumulées depuis plusieurs années, l'actuel dirigeant de la franchise a souhaité revendre ses six restaurants de Marseille, dont celui de Saint-Barthélemy. Pour attirer une plus grande clientèle, le repreneur souhaite poursuivre l'activité sous une autre enseigne et développer un concept de restauration rapide asiatique hallal, après avoir effectué d'ici à la fin de l'année d'importants travaux de modernisation. McDonald's France resterait en revanche propriétaire des murs avec un contrat de location favorable.

Le Délégué Interministériel a confirmé que le repreneur s'était engagé à reprendre l'ensemble des salariés lors de l'acquisition. Durant les travaux de rénovation, le repreneur s'est également engagé à ce que les salariés perçoivent un revenu équivalent à l'intégralité de leur salaire, après contribution de l'activité partielle. En outre, le repreneur s'est engagé à ne procéder à aucun licenciement - hors faute grave ou lourde - pendant un délai de 12 mois suivant la cession.

Les représentants du personnel ont engagé des procédures en référé devant le tribunal de grande instance et les prud'hommes, afin d'obtenir la suspension de la vente des 6 restaurants marseillais. L'audience du 3 septembre 2018 au Tribunal devrait donner lieu à une décision ce vendredi 7 septembre.

Les salariés avaient par ailleurs été reçus dès le 10 juillet puis de nouveau le 12 août au cabinet de la préfète déléguée pour l'Égalité des Chances, et par la Secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Dans la continuité de ces échanges avec la préfecture, et pour veiller à un dialogue social de qualité, le Délégué interministériel a assuré les représentants du personnel que les services régionaux de L'État et lui-même vérifieraient, en tenant informée la Mairie de Marseille, la régularité des procédures mises en œuvre, et si la cession se réalise dans le respect des engagements pris par les repreneurs et McDonald's France lors de la réunion organisée la semaine dernière en Préfecture des Bouches-du-Rhône, auxquels se rajoutent les garanties financières supplémentaires acceptées le 31 août.

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)